

Inhaltsverzeichnis

DÉFENSE DES LIVRES ÉCRITS PAR S. JÉRÔME CONTRE L'HÉRÉTIQUE JOVINIEN.	2
1.	2
2.	2
3.	3
4.	4
5.	5
6.	6
7.	7
8.	8
9.	9
10.	10
11.	11
12.	12
13.	13
14.	15
15.	16
16.	17
17.	18
18.	19
19.	20
20.	21

Titel Werk: Adversus Jovinianum Autor: Hieronymus Identifier: CPL 610 Time: 5. Jhd.

Titel Version: Défense des livres écrits par S. Jérôme contre l'hérétique Jovinien Sprache: französisch Bibliographie: Publiées par M. BENOIT MATOUGUES, sous la Direction DE M. L. AIMÉ-MARTIN. PARIS AUGUSTE DESREZ,IMPRIMEUR-EDITEUR Rue Neuve-Des-Petits-Champs, n°50. MDCCCXXXVIII.

Bibliothèque

© Numérisation Abbaye Saint Benoît de Port-Valais CH-1897 Le Bouveret (VS)

SÉRIE V. POLÉMIQUE.

DÉFENSE DES LIVRES ÉCRITS PAR S. JÉRÔME CONTRE L'HÉRÉTIQUE JOVINIEN.

AU SÉNATEUR PAMMAQUE.

1.

Votre silence est cause que j'ai différé jusqu'à présent de vous écrire : je n'ai osé l'interrompre, de peur que ma lettre ne vous donnât plus de chagrin que de satisfaction; mais puisque vous m'avez prévenu d'une manière si obligeante et que vous m'invitez à dissenter sur un des points de notre religion, je reçois avec plaisir les honnêtetés que me fait un ancien condisciple que j'ai toujours regardé comme mon camarade et mon ami. J'ai dessein même de mettre mes ouvrages sous votre protection; mais auparavant il faut que je vous flétrisse comme mon juge, ou plutôt que je vous instruise, comme mon avocat, des griefs dont on me charge ; car, comme dit Cicéron, votre concitoyen , « un procès est à moitié gagné quand il est bien instruit. » Antoine avait dit la même chose avant lui dans un petit ouvrage, le seul qu'il ait composé.

Quelques-uns donc me blâment d'avoir trop élevé la virginité et trop abaissé le mariage dans les livres que j'ai faits contre Jovinien : ils disent qu'élever si haut le mérite et la gloire de la chasteté et mettre une si grande différence entre une vierge et une femme mariée, c'est en quelque façon condamner le mariage. Si je me souviens bien de la dispute que j'ai eue avec Jovinien, il me semble qu'elle consistait en ce qu'il égalait le mariage à la virginité, et que moi je mettais la virginité au-dessus du mariage; qu'il trouvait peu ou point du tout de différence entre ces deux états, et que moi j'y en mettais une très grande; enfin il n'a été condamné (et c'est de quoi nous vous sommes redéposables après Dieu) que parce qu'il avait osé égaler l'état du mariage à celui d'une perpétuelle virginité. Mais s'il n'y a aucune différence entre une vierge et une femme mariée, pourquoi donc Victorin n'a-t-il pu souffrir qu'on débitât dans Rome une doctrine si impie? L'homme engendre les vierges, mais les vierges n'engendent pas l'homme. Il faut être de mon sentiment ou de celui de Jovinien, il n'y a point de milieu : si on me blâme d'avoir mis la virginité au-dessus du mariage, on doit le louer d'avoir égalé ces deux états; mais puisque son sentiment a été condamné, sa condamnation autorise le mien.

2.

Je ne suis point surpris que les gens du monde ne puissent souffrir qu'on les mette audessous des vierges, mais je m'étonne que les ecclésiastiques, les moines et tous ceux qui gardent la continence ne fassent pas l'éloge de la profession qu'ils ont embrassée : ils s'abstiennent du mariage pour garder la chasteté comme les vierges, et cependant ils ne mettent aucune

différence entre une vierge et une femme mariée. Qu'ils reprennent donc leurs femmes, ou, s'ils persistent à ne vouloir point avoir de commerce avec elles, leur conduite en cela, et leur silence même, fera assez connaître que l'état qu'ils préfèrent au mariage est le meilleur et le plus avantageux.

Suis-je si peu versé dans l'Ecriture sainte et si novice dans cette étude que je n'aie pu parler de la virginité et du mariage sans m'écartez de la vérité? ne sais-je pas ce que dit l'Ecriture : « Ne soyez pas trop juste; » en me tenant en garde d'un côté me suis-je trompé d'un autre? Je m'explique : en combattant de pied ferme contre Jovinien me suis-je laissé prendre par derrière et blesser par Manès? n'ai-je pas dit dès le commencement du livre que j'ai fait contre Jovinien : « Je ne condamne point le mariage à l'exemple de Marcion et de Manès; je ne donne point dans les erreurs de Tatien, chef des encratistes, qui regardait le mariage comme une conjonction infâme, et qui condamnait et détestait non-seulement les noces, mais encore toutes les viandes que Dieu a créées pour notre usage ? » Je sais que « dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre, » et que sur le fondement dont saint Paul est l'architecte, et qui est Jésus-Christ même, les uns bâtissent avec de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, et les autres au contraire avec du foin, du bois et de la paille; « je sais que le mariage doit être traité avec honnêteté et que le lit nuptial doit être sans tache; » je n'ignore pas ce premier commandement que Dieu fit à l'homme: « Croissez et multipliez et remplissez la terre; , mais tout en approuvant le mariage je lui préfère la virginité, qui en est le fruit. L'argent cesse-t-il d'être argent parce qu'il est moins précieux que l'or? est-ce faire injure à l'arbre et à la semence que de préférer les fruits à la racine et aux feuilles et le froment au chalumeau et au chaume? Comme l'arbre produit le fruit et le chalumeau le froment, de même le mariage produit la virginité. Il y a des grains qui rendent cent pour un, d'autres soixante et d'autres trente. Quoique ces grains viennent d'une même terre et d'une même semence , néanmoins ils diffèrent beaucoup par le nombre : le nombre trente a rapport au mariage; il semble même que les deux doigts que l'on joint ensemble pour marquer le nombre trente représentent par leur union celle du mari et de la femme; le nombre soixante, que l'on marque en mettant un doigt sur l'autre, se rapporte aux veuves, dont l'état est pénible et laborieux ; mais leur récompense est d'autant plus grande qu'il est difficile dans cet état de se passer des plaisirs que l'on a goûters autrefois; pour le nombre cent (écoutez ceci, je vous prie, mon cher lecteur), on passe de la gauche à la droite et, avec les mêmes doigts dont on s'était servi à la main gauche pour marquer l'état des veuves et des personnes mariées, on forme un cercle qui représente la couronne de la virginité.

3.

Or, je vous prie, parler de la sorte est-ce condamner le mariage? J'ai comparé la virginité à l'or et le mariage à l'argent; j'ai dit que les grains, dont les uns rendent cent pour un,

les autres soixante et les autres trente, viennent de la même terre et de la même semence quoiqu'ils diffèrent beaucoup en nombre : quel est le lecteur assez peu équitable pour me condamner plutôt sur ses préjugés que sur mes propres paroles? Au reste j'ai parlé du mariage avec beaucoup plus de retenue et de réserve que la plupart des auteurs grecs et latins, qui appliquent aux martyrs le nombre cent, aux vierges le nombre soixante et aux veuves le nombre trente, et qui par-là excluent le mariage de la bonne terre et du champ que le père de famille aensemencé.

Mais pour qu'on ne s'imagine pas qu'après m'être ménagé dans le commencement de mon ouvrage je n'ai plus gardé de mesures dans la suite, dès que j'ai eu fait le partage de mon discours, et étant sur le point d'entrer en matière, n'ai je pas dit : « Je vous prie, vierges de l'un et l'autre sexe, et vous tous qui vivez dans la continence, vous aussi qui êtes engagés dans le mariage, et qui même vous êtes mariés plusieurs fois, je vous prie, dis-je, de soutenir ma plume par vos prières. c'est à vous tous en général que Jovinien déclare la guerre? » ai-je pu, par une erreur semblable à celle de Manès, condamner la profession de ceux dont j'implore le secours et les prières et que je supplie de me soutenir dans mon entreprise?

Poursuivons, car les bornes étroites que demande une lettre ne me permettent pas de m'arrêter longtemps sur chaque article en particulier. En expliquant ce passage de l'apôtre saint Paul: « Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle de son mari; de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de sa femme, » j'ai ajouté «Toute cette question ne regarde que les gens mariés, pour savoir s'il leur est permis de quitter leurs femmes, ce que Jésus-Christ défend dans l'Evangile. C'est pour cela que l'Apôtre a dit : « Il est bon que l'homme ne touche aucune femme, » comme s'il y avait du danger à toucher une femme et qu'on ne pût s'en approcher sans se perdre. De là vient que Joseph abandonne son manteau afin de s'échapper des mains de l'Egyptienne qui voulait le toucher. Mais comme celui qui s'est une fois engagé dans le mariage ne peut répudier sa femme sans sujet ni vivre dans la continence sans son consentement, il faut qu'il lui rende le devoir, parce qu'il s'y est engagé volontairement et qu'elle peut le contraindre à le lui rendre. » Peut-on m'accuser de condamner le mariage, moi qui dis que Jésus-Christ défend au mari de répudier sa femme, et qu'on ne peut sans un mutuel consentement séparer ce que Dieu a joint?

4.

L'Apôtre dit ensuite : « Mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière et l'autre d'une autre. » En expliquant ce passage j'ai ajouté : « Il est aisé de voir, dit l'Apôtre, ce que je souhaite; mais, comme Dieu répand sur tous les fidèles des grâces différentes, je ne trouve pas mauvais qu'on se marie, de peur qu'on ne s'imagine que je condamne la nature de l'homme comme quelque chose de mauvais. Remarquez ici qu'il

y a bien de la différence entre le don de la virginité et celui du mariage; car si Dieu destinait une même récompense aux vierges et aux personnes mariées, l'apôtre saint Paul, après avoir conseillé de garder la continence, n'aurait pas dit: « Mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière et l'autre d'une autre. » Si chacun a son don particulier, il faut nécessairement que ces dons soient différents. J'avoue que le mariage est un don de Dieu, mais il y a une grande différence entre don et don. C'est pourquoi saint Paul, parlant aux Corinthiens d'un incestueux qui faisait pénitence de son péché, leur dit : « Vous devez plutôt le traiter avec indulgence et le consoler; » et plus bas : « Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence je l'accorde aussi; » et, de peur qu'on ne fasse pas assez de cas des grâces d'un homme, il ajoute: « Car si j'use moi-même d'indulgence j'en use à cause de vous, au nom et en la personne de Jésus-Christ. » Les dons que fait Jésus-Christ ne sont pas d'une même espèce: Joseph, qui était la figure du Sauveur, avait une robe de différentes couleurs; le roi-prophète dit aussi au psaume quarante-quatrième : « La reine s'est tenue debout à votre droite, revêtue d'un habit d'or et brillante de divers ornements; » l'apôtre saint Pierre dit encore : « Comme étant les dispensateurs des différentes grâces de Dieu; » ce que le texte grec exprime d'une manière encore plus forte et plus énergique par le mot *poikiles*, qui veut dire : divers.

Quelle prévention , je vous prie, et quel prodigieux entêtement de ne vouloir pas ouvrir les yeux à la lumière la plus vive et la plus éclatante! J'ai dit qu'il y avait dans l'Église plusieurs sortes de grâces; que le don de la virginité était différent de celui du mariage; j'ai ajouté un peu après que le mariage était un don de Dieu, mais qu'il y avait une différence entre don et don : comment donc peut-on m'accuser de condamner ce que je confesse hautement être un don de Dieu? Que si Joseph est la figure du Sauveur, cette robe de différentes couleurs dont il était revêtu nous représente aussi les différents états des vierges, des veuves, de ceux qui vivent dans la continence ou qui sont engagés dans le mariage : puis-je donc avoir regardé comme des profanes ceux qui composent la robe du Seigneur, surtout après avoir dit que cette reine dont parle le prophète, c'est-à-dire l'église de Jésus-Christ, qui est revêtue d'un habit d'or, est brillante de divers ornements?

5.

Parlant ensuite du mariage, je me suis toujours expliqué de la même manière : « Ce mariage,» ai-je dit, « ne fait rien à notre sujet ; car saint Paul nous enseigne par là ce que Jésus-Christ a dit dans l'Évangile, qu'un mari ne doit point répudier sa femme, à moins qu'elle ne soit coupable d'adultère, et que s'il la répudie elle ne peut se marier à un autre du vivant de son mari, mais qu'elle doit au contraire se réconcilier avec lui ; et dans un autre endroit, « la femme, » dit saint Paul, « est liée tant que son mari est vivant, mais si son mari meurt elle est affranchie de la loi du mariage, et il lui est libre de se marier à qui elle voudra pourvu que ce soit selon le Seigneur,» c'est-à-dire pourvu qu'elle se marie à un chrétien. L'Apôtre

permet de se marier à un chrétien en secondes et en troisièmes noces, mais il défend de se marier à un païen, même en premières noces. » Je prie ici mes calomniateurs de faire attention à ces paroles, et de remarquer que je consens qu'on se marie deux et trois fois, pourvu que ce soit selon le Seigneur : comment donc pourrais-je condamner les premières noces, puisque je ne condamne ni les secondes ni les troisièmes?

Lorsque j'ai expliqué cet endroit de l'apôtre saint Paul : « Si un homme est appelé à la foi étant circoncis, qu'il n'affecte point de paraître incirconcis, et s'il y est appelé n'étant point circoncis, qu'il ne se fasse point circoncire, » quoique plusieurs interprètes habiles appliquent ce passage à la circoncision et aux obligations de la loi, n'en ai-je pas fait l'application au mariage en disant : « Si quelqu'un est appelé n'étant point circoncis, qu'il ne se fasse point circoncire? » c'est-à-dire : Si vous étiez marié lorsque vous avez été appelé à la foi, ne pensez pas que la religion de Jésus-Christ, que vous avez embrassée, vous oblige à vous séparer de votre femme; car Dieu nous a appelés pour vivre en paix. Ce n'est rien d'être circoncis et ce n'est rien d'être incirconcis, mais le tout est d'observer les commandements de Dieu. Le mariage et le célibat sont inutiles sans les bonnes œuvres, et la foi même des chrétiens est une foi morte si elle. n'est soutenue par la pratique des bonnes œuvres; autrement l'on pourrait mettre au nombre des saintes les vestales et les femmes qui, après avoir été mariées une fois, se consacraient à Junon. Saint Paul ajoute : « Si vous avez été appelé étant esclave ne vous en mettez point en peine, mais, quand bien même vous pourriez devenir libre, demeurez dans la condition d'esclave , » c'est-à-dire: Si vous êtes marié et attaché à une femme, si vous lui rendez le devoir parce que votre corps n'est pas en votre puissance, ou, pour mieux dire, si vous êtes esclave de votre femme, ne vous chagrinez point pour cela et ne regrettiez point la perte de votre virginité; et, quand bien même vous pourriez trouver quelque prétexte de rompre vos liens afin de vivre librement en continence, n'exposez point le salut de votre épouse pour ménager le vôtre : souffrez encore quelque temps; ne courez point plus vite qu'elle, attendez-la; ayez un peu de patience, et bientôt elle deviendra votre soeur.

6.

En expliquant encore cet autre passage de saint Paul : « Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, » qui oblige à la virginité, a mais voici le conseil que je donne, comme étant le fidèle ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a faite, » j'ai loué la virginité sans préjudice du mariage; voici mes paroles : « Si le Seigneur avait fait un commandement d'embrasser la virginité l'on aurait cru qu'il aurait voulu condamner le mariage, et empêcher cette suite de générations qui perpétue les hommes sur la terre et qui produit les vierges; car s'il avait coupé la racine de l'arbre, quels fruits aurait-il pu recueillir? s'il n'avait pas d'abord jeté les fondements, comment aurait-il pu élever le bâtiment et le couvrir? » Puisque j'ai dit que les noces sont la racine et la virginité le fruit, que le mariage est le fondement et la chasteté l'édifice et le faite, ne faut-il pas être bien aveuglé par l'envie

et par une démangeaison furieuse de me décrier pour ignorer que dans une même maison, où il y a un bâtiment et un faite, il doit aussi y avoir un fondement qui porte et le faite et le bâtiment?

Après avoir cité dans un autre endroit ce passage de l'Apôtre : « Etes-vous lié avec une femme, ne cherchez point à vous délier ; n'êtes-vous point lié avec une femme, ne cherchez point de femme, » j'ai ajouté aussitôt : « Nous sommes bornés vous et moi: rendez-moi ce qui m'appartient et gardez ce qui est à vous: si vous êtes lié avec une femme ne la répudiez point, si vous n'êtes point lié ne cherchez point de femme; comme je ne prétends point délier ceux qui sont unis ensemble par les liens du mariage, n'entreprenez point aussi de lier ceux qui ne sont point engagés dans ses liens. »

Je me suis encore expliqué très clairement dans un autre endroit sur la virginité et sur le mariage; voici mes propres termes: « L'Apôtre ne veut point nous surprendre, ni forcer nos inclinations; mais il nous conseille de prendre le parti le plus honnête et le plus saint, et d'embrasser un état où nous puissions servir Dieu sans partage, de considérer attentivement ce qu'il souhaite de nous et d'être toujours prêts à suivre ses volontés, afin que dès qu'il nous commandera quelque chose, semblables à de braves soldats qui sont toujours sous les armes, nous exécutions promptement ses ordres sans nous embarrasser de ces soins inutiles qui, selon l'Ecclésiaste, sont l'unique occupation des gens du monde. »

7.

Après avoir comparé l'état des vierges avec celui des personnes mariées je finis par ces paroles : « Quand on compare un état qui est bon de lui-même avec un autre qui est meilleur, on ne peut pas dire que Dieu réserve une même récompense à ceux qui vivent dans ces différents états : or, s'il y a de la différence entre la récompense qu'il leur destine, il faut nécessairement qu'il y en ait aussi entre les dons qu'il répand sur eux : il y a donc autant de différence entre le mariage et la virginité qu'il y en a entre ne point pécher et faire le bien, ou tout au moins entre ce qui est bon et ce qui est meilleur. »

Je dis encore ensuite : « L'apôtre saint Paul, ayant terminé la question touchant le mariage et la virginité, prend si bien ses mesures que, sans s'écartez ni à droite ni à gauche, il marche par la voie royale et accomplit ce que dit le sage : « Ne soyez pas trop juste; » car, en comparant les secondes noces avec les premières, il préfère celles-ci à celles-là de même qu'il avait préféré la virginité au mariage. » Ne fais-je pas assez connaître ici ce qu'on doit entendre par « la droite » et « la gauche, » et par ces paroles du sage : « Ne soyez pas trop juste? » car c'est s'écartez à gauche que de s'abandonner comme les Juifs et les païens aux désirs déréglés de son coeur en se plongeant sans aucune retenue dans d'infâmes voluptés; c'est s'écartez à droite que de suivre les erreurs des manichéens en s'exposant aux pièges et aux tentations de l'impureté sous le voile apparent d'une chasteté feinte et affectée; mais

embrasser la virginité sans condamner le mariage, c'est marcher dans la voie royale.

De plus, peut-on juger de mes ouvrages d'une manière assez peu équitable pour m'accuser de condamner les premières noces, moi qui, parlant des secondes, ai dit en termes formels : « L'apôtre saint Paul permet les secondes noces à celles qui veulent se remarier et qui ne peuvent pas vivre en continence, de peur qu'après avoir secoué le joug de Jésus-Christ par une vie molle et sensuelle elles ne veuillent se remarier, et ne s'engagent ainsi dans la condamnation en violant la foi qu'elles lui ont donnée auparavant; ce qu'il ne leur permet que parce que plusieurs se sont déjà égarées pour suivre Satan. » Au reste, » dit ce grand apôtre, « elles seront plus heureuses si elles demeurent veuves; » et pour donner à son sentiment tout le poids de l'autorité apostolique il ajoute « C'est le conseil que je leur donne; » mais de peur qu'on ne regarde son conseil comme celui d'un homme ordinaire il ajoute encore « Et je crois que j'ai aussi en moi l'esprit de Dieu. » Lorsqu'il exhorte les fidèles à la continence il parle non pas en homme ordinaire, mais en homme inspiré de Dieu, et lorsqu'il permet de se remarier il ne dit point qu'il agit par le mouvement de l'esprit de Dieu, mais il se comporte en homme prudent qui use d'indulgence et qui sait s'accommoder aux faiblesses de chacun.

8.

Après donc avoir cité les passages où l'apôtre saint Paul permet de se remarier j'ajoute aussitôt : « Comme l'Apôtre permet aux vierges de se marier afin de se garantir des désordres où la passion pourrait les engager, et qu'il l'aït voir par là qu'elles sont excusables de prendre par nécessité un parti qui d'ailleurs n'a aucun attrait pour elles, de même il permet aux veuves de se remarier pour éviter les mêmes périls; car il vaut mieux n'avoir qu'un homme, même en secondes et en troisièmes noces, que d'en avoir plusieurs; c'est-à-dire qu'il est plus pardonnable de se prostituer à un seul homme qu'à plusieurs. »

Que l'on ne me chicane point ici : j'ai parlé dans cet endroit des secondes, des troisièmes, et même, si l'on veut, des quatrièmes noces, mais non pas des premières; et pour faire voir que lorsque j'ai dit qu'il est plus pardonnable de se prostituer à un seul homme qu'à plusieurs je n'ai point prétendu parler des premières noces et qu'il ne s'agissait que des secondes ou des troisièmes, voici comment finit la question des secondes et des troisièmes noces : « Tout est permis, mais tout n'est pas expédient : je ne condamne point ceux qui se marient deux fois, trois fois, et même huit fois si cela se peut dire; je dis encore plus : je pardonne à un homme qui, après avoir passé sa vie dans les plus honteuses débauches, fait pénitence de ses crimes. Il faut juger également de ce qui est également permis. »

Que ceux donc qui m'accusent faussement d'avoir condamné les premières noces rougisSENT ici, puisque j'ai dit expressément: « Je ne condamne point ceux qui se marient deux et trois fois, et même huit si cela se peut dire. » Il y a bien de la différence entre ne pas

condamner une chose et la louer, entre excuser des faiblesses et louer des vertus. Que si l'on trouve quelque chose de trop dur en ce que j'ai dit , qu'il faut juger également de ce qui est également permis , on sera convaincu que je ne suis point trop rude ni trop sévère si on veut bien faire réflexion que j'ai distingué les vierges et les gens mariés d'avec les pénitents et ceux qui se marient en troisièmes et même en huitièmes noces.

9.

J'ai fait voir dans la suite que Jésus-Christ a toujours été vierge selon la chair et n'a été marié qu'une fois selon l'esprit, n'ayant jamais eu d'autre épouse que l'Eglise; et l'on m'accusera après cela de condamner le mariage ! Est-ce le condamner que de dire comme j'ai l'ait « Il est certain que les prêtres de l'ancienne loi sont descendus d'Aaron, d'Eléazar et de Phinée; et, comme ceux-ci ont été mariés, on pourrait avec raison se prévaloir contre moi de leur exemple si j'étais dans l'erreur des encratistes, qui condamnent absolument le mariage?» Comment peut-on m'accuser de condamner le mariage, moi qui combats les erreurs de Tatien, chef des encratistes, qui défendait de se marier?

D'ailleurs n'ai-je pas assez l'ait voir quel est mon sentiment sur cela lorsque, comparant les vierges avec les veuves, j'ai mis la virginité, la viduité ou continence et le mariage dans des classes différentes? «Je ne nie pas (ce sont mes propres termes) que les veuves ne soient heureuses si elles demeurent dans leur état après leur baptême; je ne prétends point non plus diminuer le mérite des femmes mariées qui vivent chastement avec leurs maris; mais comme les veuves sont dans un état plus parfait et plus agréable à Dieu que les femmes qui sont asservies à tous les devoirs du mariage , aussi ne doivent-elles pas trouver mauvais qu'on préfère la virginité au veuvage. »

Ayant encore cité ce passage de l'épître de saint Paul aux Galates : « Nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi, » voici comment je l'ai expliqué: «Le mariage est aussi une œuvre de la loi : de là vient que la loi donnait sa malédiction aux femmes stériles. Que si la loi évangélique permet de se marier, ce n'est pas qu'elle regarde le mariage comme une perfection et qu'elle promette des récompenses à ceux qui se marient, mais c'est qu'elle les traite avec indulgence et qu'elle compatit à leurs faiblesses.» Je dis clairement dans cet endroit que la loi évangélique permet de se marier, mais néanmoins que ceux qui se marient et qui remplissent les devoirs du mariage ne peuvent prétendre au mérite et à la gloire de la chasteté. Que si ce sentiment révolte les gens mariés, ce n'est point à moi qu'ils, !rivent s'en prendre, mais à l'Écriture sainte, aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tout l'ordre ecclésiastique, qui sont bien persuadés qu'il ne leur est pas permis d'offrir des sacrifices au Seigneur et de s'acquitter en même temps des devoirs du mariage.

Ne me suis-je pas encore expliqué clairement sur le chapitre des vierges, des veuves et des personnes mariées à l'occasion d'un passage de l'Apocalypse que j'avais cité? voici mes

paroles : «Ce sont ceux-là qui chantent ce cantique nouveau que les vierges seules peuvent chanter: ils sont purs et irrépréhensibles, et ils ont été offerts comme les prémices à Dieu et à l'Agneau. » Si les vierges sont les prémices qu'on offre à Dieu, les veuves et ceux qui gardent la continence dans le mariage ne sont donc qu'après les prémices, c'est-à-dire au second et au troisième rang. Je mets au second et au troisième rang les veuves et les gens mariés, et cependant je passe pour un hérétique furieux qui rejette et condamne le mariage.

10.

J'ai rapporté dans mon livre plusieurs autres passages de l'Écriture touchant l'état des vierges, des veuves et des personnes mariées, et je les ai expliqués avec toute la retenue et toute la précaution imaginable; mais j'appréhende d'être trop long : je me contenterai d'en citer encore un ici auquel il n'y a qu'un ennemi déclaré ou un extravagant qui puisse trouver à redire.

Après avoir réfuté l'objection qu'on me faisait que Jésus-Christ même s'était trouvé aux noces de Cana en Galilée, voici ce que j'ai ajouté : « Comme le Sauveur ne s'est trouvé qu'une seule fois aux noces, il nous donne assez à entendre qu'on ne doit se marier qu'une seule fois. D'ailleurs l'objection qu'on me fait pourrait diminuer le mérite et le prix de la virginité si je ne mettais pas le mariage au troisième rang, c'est-à-dire après la chasteté des vierges et des veuves; mais comme il n'y a que des hérétiques qui condamnent l'état du mariage, que Dieu même a établi, j'écouterai toujours volontiers tout ce que l'on peut dire à son avantage ; car l'Église ne condamne point le mariage, mais elle lui préfère le veuvage et la virginité; elle ne le rejette point, mais elle le met au rang qui lui convient, persuadée, comme je l'ai déjà dit, que dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre; que les uns sont destinés à des usages honnêtes et les autres à des usages honteux, et que celui qui aura soin de se purifier deviendra un vase d'honneur, un vase nécessaire et propre à toutes sortes de bonnes œuvres. » Je dis que j'entends volontiers tout ce qu'on dit à la louange du mariage: comment donc puis-je le condamner puisque tout ce qu'on dit à son avantage me fait plaisir? J'ajoute que l'Église ne condamne point le mariage, mais qu'elle lui préfère le veuvage et la virginité : or, quoi qu'on dise , les personnes mariées seront toujours au-dessous des vierges et des veuves. L'Église ne condamne pas le mariage quand on en fait les œuvres, mais elle lui préfère le veuvage et la virginité; elle ne le rejette pas, mais elle le met au rang qui lui convient. Il ne tient qu'à vous de vous éléver au second degré de la chasteté: pourquoi vous fâchez-vous de n'être qu'au troisième rang puisque vous rie voulez pas monter plus haut?

Puis donc que je me suis conduit avec tant de ménagement et de précaution, et que j'ai averti si souvent le lecteur que j'approuvais le mariage, en sorte néanmoins que je lui préférais toujours la virginité, le veuvage et la continence, n'était-il pas de sa prudence et de

son humanité de juger de ce qu'il y a de trop dur dans mon livre par les autres endroits qui sont plus favorables au mariage, et de ne me point accuser de m'être contredit dans un même ouvrage? Est-il quelque écrivain assez peu éclairé et assez dépourvu de bon sens pour louer et blâmer tout à la fois une même chose, pour détruire ce qu'il a bâti et pour bâtir ce qu'il a détruit, pour se blesser lui-même de son épée après avoir vaincu son ennemi? Si un homme ignorant qui n'aurait aucune idée de la rhétorique et de la dialectique déchirait ma réputation, je lui pardonnerais volontiers et je me mettrais peu en peine d'une accusation que l'on formerait contre moi plutôt par ignorance que par malice; mais puisque ce sont des hommes savants et versés dans les belles-lettres qui aiment mieux noircir ma réputation que d'entendre mes écrits, je leur réponds en deux mots qu'ils doivent plutôt penser à se corriger de leurs défauts qu'à reprendre ceux des autres. Le champ est ouvert; l'ennemi est en présence, il ne se cache point, il défie ses adversaires qu'ils se mettent donc en état de tenir tête, qu'ils lui répondent; qu'ils paraissent dans la dispute en gens raisonnables et non pas, comme dans leurs écoles, avec un air de pédant et les verges à la main; qu'ils me prouvent qu'en citant leurs ouvrages j'y ai ajouté ou retranché quelque chose. Je méprise des calomniateurs qui me décrient, mais je suis tout prêt à écouter des maîtres qui m'enseignent. C'est être un officier lâche et efféminé due d'instruire du haut de la muraille un soldat qui est aux mains avec l'ennemi et de lui apprendre comment il doit combattre; il sied mal à un homme qui est tout embaumé de parfums d'accuser de lâcheté un guerrier tout couvert de sang.

11.

Ce n'est pas par vanité que je parle de la sorte, comme si j'avais combattu tout seul tandis que les autres demeuraient oisifs et tranquilles: je veux seulement leur faire voir par les blessures que j'ai reçues qu'ils peuvent combattre avec moins de péril. Je ne veux pas que dans le combat vous vous contentiez d'être en garde et que, sans vous servir de votre main droite, vous tâchiez seulement de parer les coups de votre ennemi avec le bouclier que vous portez à la main gauche : il faut ou se battre ou mourir, et je ne puis vous attribuer la victoire à moins que de voir votre ennemi étendu mort sur le champ de bataille. Je veux bien due vous sachiez, messieurs les docteurs, que j'ai autrefois été à l'école aussi bien que vous et que je suis instruit comme vous des principes d'Aristote, qu'il avait lui-même appris de Gorgias; je sais qu'il y a bien de la différence entre le style qui est propre aux déclamations du collège et celui dont on se sert dans les disputes réglées : quand on s'exerce à la déclamation on ne parle des choses qu'en général, on répond à son adversaire ce que l'on veut, on raisonne à sa fantaisie , on dit une chose et on fait tout le contraire, on présente un morceau de pain, comme dit le pro verbe, et on cache une pierre; mais dans les disputes réglées et dogmatiques il faut de la droiture et de la bonne foi. Il y a bien de la différence entre proposer une question et faire une définition: par l'une on attaque, par l'autre on instruit.

Tandis que je suis dans la mêlée et en danger d'être tué vous venez me dire avec l'empressement d'un maître zélé et officieux: «Ne faites point de feinte en vous battant contre votre ennemi, poussez tout droit: vous n'aurez point d'honneur à le vaincre par stratagème; c'est par la force que vous devez triompher;» comme si toute l'adresse et toute l'habileté de ceux qui se battent ne consistait pas à faire semblant de porter une botte en un endroit et à la porter en même temps en un autre. Lisez, je vous prie, Cicéron et Démosthène, ou, si vous n'avez pas de goût pour les orateurs parce qu'ils mettent tout leur art plutôt à donner aux choses un air de vraisemblance qu'à dire la vérité, lisez Platon, Théophraste, Xénoplion, Aristote, et les autres philosophes qui sont sortis de l'école de Socrate comme autant de différents ruisseaux d'une même source : trouve-t-on dans leurs ouvrages cette bonne foi, cette candeur, cette simplicité que vous vantez tant? Avec quel art savent-ils accommoder les paroles à leurs sentiments et leur donner un sens favorable ! Origène, Methodius, Eusèbe et Apollinarius ont beaucoup écrit contre Celse et Porphyre : de quels arguments et de quelles subtilités ne se servent-ils pas pour combattre des erreurs que l'esprit du démon avait inventées! Comme la nature de leur sujet ne leur permet pas toujours d'expliquer leurs propres pensées, ils emploient quelquefois contre leurs adversaires l'autorité même des païens.

12.

Je ne dis rien des auteurs latins, de Tertullien, de saint Cyprien, de Minutius, de Victorin, de Lattante, de saint Hilaire, de peur qu'on ne s'imagine que je cherche plutôt à accuser les autres qu'à me défendre moi-même; je me contenterai de vous citer encore ici l'exemple de l'apôtre saint Paul, dont je ne lis jamais les écrits que je ne croie entendre autant de coups de tonnerre qu'il y a de mots: lisez ses épîtres , et particulièrement celles qu'il a écrites aux Romains, aux Galates et aux Ephésiens, qui sont toutes polémiques, et vous verrez avec quel art il sait ajuster à son sujet les passages de l'Ancien Testament, avec quelle prudence il va à ses fins, avec quel artifice il cache le dessein qu'il se propose. A en juger par cet air simple et naïf avec lequel il dit les choses, on le prendrait pour un homme qui n'y entendrait point finesse, et qui est aussi peu capable de tendre des pièges aux autres que d'éviter ceux qu'on lui tend; mais, sur quelque endroit de ses épîtres que vous tombiez, il y lance des foudres de toutes parts, ne s'écartant jamais de son sujet, profitant de tout, tournant le dos pour vaincre, faisant semblant de fuir afin de tuer son ennemi. Faisons donc son procès et disons-lui : « Les passages dont vous vous servez contre les Juifs et contre les autres hérétiques n'ont pas dans vos épîtres le même sens qu'ils ont dans les livres d'où vous les tirez; vous réduisez l'Écriture en captivité, et vous faites servir à vos victoires des passages qui, bien à leur place, ne me paraissent nullement propres à la discussion.

Cet apôtre ne nous dit-il pas comme le Sauveur : « Je ne tiens pas le même langage aux étrangers qu'aux serviteurs? » On parle au peuple en paraboles, mais on découvre la vérité

aux disciples. Jésus-Christ n'explique point aux pharisiens les questions qu'il leur propose. Il y a bien de la différence entre instruire un disciple et combattre un ennemi. « Mon secret est pour moi, » dit le prophète, « mon secret est pour moi et pour mes amis. »

Vous me voulez du mal de ce que j'ai vaincu Jovinien au lieu de m'instruire, mais ceux-là seuls briment ma conduite qui ne peuvent, souffrir la condamnation de cet hérétique et qui, en louant ses erreurs dont ils sont infectés, condamnent la foi catholique qu'ils font semblant de professer. Est-ce qu'au lieu de le forcer malgré lui à se soumettre au joug de la vérité, je devrais le prier de me céder la victoire? C'est ce que je dirais si je m'étais écarté du véritable sens des Écritures ; je tâcherais de me justifier de la faute qu'on m'impute par l'utilité et les avantages qu'on en peut tirer, semblable à ces grands hommes qui, pour se purger des accusations qu'on formait contre eux, vantaient les immenses services qu'ils avaient rendus à la république; mais puisque je n'ai rien dit de moi-même, que je n'ai été que l'interprète de l'apôtre saint Paul et que je n'ai fait qu'expliquer ses sentiments, si l'on trouve quelque chose de trop dur dans mon ouvrage, c'est à lui et non pas à moi qu'on doit s'en prendre; à moins qu'on ne m'accuse de lui faire dire ce qu'il ne dit pas et d'avoir donné à ses paroles une interprétation maligne ou forcée, mais c'est ce qu'il faut me prouver par mes propres écrits.

13.

Voici ce que j'ai dit : « S'il est bon de ne toucher aucune femme, c'est clone quelque chose de mauvais que d'en toucher quelqu'une; car il n'y a que le mal qui soit contraire au bien or, si c'est un mal que de toucher une femme, et un mal pardonnables, on ne le permet que pour en éviter un plus grand; » et le reste, jusqu'à la question que j'examine clans le chapitre suivant, Je n'ai parlé de la sorte que pour expliquer ce passage de l'apôtre saint Paul : « Il est bon que l'homme ne touche aucune femme. Néanmoins, pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme et chaque femme avec son mari. » En quoi me suis-je écarté du sens de l'Apôtre? peut-être en ce qu'il parle d'une manière décisive et moi comme on homme qui doute; c'est un jugement qu'il prononce, et moi une question que je propose ; il dit absolument : « Il est bon que l'homme ne touche aucune femme, » et moi je dis avec beaucoup de précaution et de réserve : « S'il est bon de ne toucher aucune femme. » Quand on se sert du mot si on n'assure pas une chose, mais on marque par là qu'on en doute. Saint Paul dit : « Il est bon de ne point toucher, » et moi , j'ajoute ce qui peut être contraire à ce bien dont il parle. Je dis encore immédiatement après : « Remarquez avec quelle prudence l'Apôtre s'explique, car il ne dit pas : « Il est bon que l'homme n'ait point de femme, » mais : « Il est bon que l'homme ne touche aucune femme comme s'il y avait du danger à la toucher et, qu'on ne pût le faire sans se perdre ; ce qui lait voir que je n'ai point prétendu parler des personnes mariées, mais de l'usage et des devoirs du mariage , tout mon dessein étant de comparer les noces avec la continence et la virginité qui nous rendent semblables aux

anges, et de faire voir qu'il est bon à l'homme de ne toucher aucune femme.

« Vanité des vanités, » dit l'Ecclésiaste, « et tout n'est que vanité. » Si toutes les créatures sont bonnes puisqu'elles ont été tirées du néant par un Dieu qui est la Monté même, comment tout n'est-il que vanité? Si la terre est vanité, peut-on dire que le ciel, les anges, les trônes, les dominations, les puissances et les autres vertus célestes ne sont que vanité? Toutes ces créatures sont bonnes, ayant reçu l'être d'un créateur qui est bon ; mais quand on les compare avec quelque chose de meilleur, on dit qu'elles ne sont que vanité. Par exemple, la lumière d'une lampe n'est rien en comparaison de celle d'un flambeau, un flambeau est sans lumière si on le compare à une étoile, une étoile, par rapport à la lune, n'est qu'obscurité ; la lune n'a aucun éclat si vous la comparez au soleil, et le soleil, en comparaison de Jésus-Christ, n'est que ténèbres. « Je suis celui qui existe, » dit le Seigneur: toutes les créatures ne sont donc qu'un pur néant en comparaison de Dieu. « Seigneur, » dit Esther, « ne livrez pas votre héritage à ceux qui ne sont rien, » c'est-à-dire aux idoles et aux démons. Cependant ces idoles et ces démons auxquels cette reine conjure Dieu de ne point livrer son peuple étaient quelque chose. Baldad, comme nous lisons dans le livre de Job, parlant de l'impie, dit : « Les choses où il mettait sa confiance seront arrachées de sa maison, et la mort le foulera aux pieds comme un roi qui le dominera. Les compagnons de celui qui n'est plus habiteront dans sa maison. » Ces paroles : « celui qui n'est plus, » doivent s'entendre du démon. Or, puisqu'il a des compagnons, il faut nécessairement qu'il existe, car s'il n'existe pas il n'aurait pas de compagnons : cependant on dit qu'il n'est plus, parce qu'aux yeux de Dieu il est comme anéanti et abîmé.

C'est donc dans ce sens que j'ai dit (sans néanmoins parler des femmes mariées) que c'était un mal de toucher une femme, parce que c'est un bien de ne la point toucher. C'est pour cela que dans la suite j'ai comparé la virginité au froment, le mariage à l'orge et la fornication à du fumier. Il est certain que le froment et l'orge sont des créatures de Dieu : cependant nous remarquons dans l'Evangile que Jésus-Christ, ayant voulu donner à manger une fois à cinq mille hommes et une autre fois à quatre mille, qui l'avaient suivi dans le désert, distribua des pains d'orge à ceux-là et des pains de froment à ceux-ci. « Seigneur, » dit le prophète, « vous sauverez et les hommes et les bête. » J'ai dit la même chose en d'autres termes lorsque j'ai comparé la virginité à l'or et le mariage à l'argent, et que j'ai parlé de ces cent quarante-quatre mille vierges qui étaient marqués au front et qui ne s'étaient jamais souillés avec les femmes, voulant faire voir par là qu'on doit regarder comme des gens impurs et souillés ceux qui ne conservent point leur virginité, si on compare leur état avec la pureté des anges et de notre seigneur Jésus-Christ.

14.

Que si on trouve quelque chose de trop dur dans mes comparaisons, et si on me blâme d'avoir mis une aussi grande différence entre la virginité et le mariage qu'il y en a entre l'orge et le froment, qu'on lise le livre des veuves que saint Ambroise a composé, et on verra qu'en parlant de la virginité et du mariage il dit entre autres choses : « L'Apôtre n'élève pas tellement le mariage qu'il étouffe dans les coeurs l'amour de la virginité. » Il conseille d'abord de garder la chasteté, et il donne ensuite des remèdes contre l'incontinence; il montre aux forts la récompense qui est attachée à l'état sublime auquel Dieu les appelle, mais il ne souffre pas que personne tombe en défaillance au milieu du chemin; il exhorte les premiers sans abandonner les derniers , sachant que Jésus-Christ même avait donné aux uns du pain d'orge de peur qu'ils ne tombassent en faiblesse dans le chemin, et aux autres son propre corps afin de les soutenir dans la voie qui conduit au royaume céleste. » Et un peu après : « Il ne faut donc pas s'abstenir de l'usage du mariage comme d'une action criminelle, mais il faut s'en affranchir comme d'un joug qui nous assujettit à des nécessités indispensables; car la loi condamne la femme à enfanter dans le travail et dans la tristesse, à se tourner vers son mari et à se soumettre à son empire. Ce sont donc les femmes mariées et non pas les veuves que la loi condamne à enfanter dans le travail et dans la douleur; ce sont les femmes mariées et non pas les vierges qui doivent se soumettre à l'empire d'un mari. » Et dans un autre endroit, expliquant ce passage de l'apôtre saint Paul, il dit : « Vous avez été achetés bien cher : ne vous rendez pas esclaves des hommes. Vous voyez que l'Apôtre dit nettement que le mariage est une servitude. » Et un peu après : « Si donc le mariage, quelque bon qu'il soit, n'est qu'une servitude, que doit-on penser d'un mauvais mariage, où, bien loin de se sanctifier, on ne travaille qu'à se perdre l'un l'autre?» Ce père renferme en peu de mots ce que j'ai dit fort au long de la virginité et du mariage. Il appelle la virginité une exhortation à la chasteté, et le mariage un remède contre l'incontinence ; et, descendant peu à peu et comme par degré, il montre aux vierges la récompense qui leur est destinée, et console les femmes mariées de peur qu'elles ne tombent en défaillance au milieu du chemin; il loue celles-là sans mépriser celles-ci ; il compare le mariage à l'orge et la virginité au corps de Jésus-Christ. Or il y a beaucoup moins de différence entre le froment et l'orge qu'entre l'orge et le corps de Jésus-Christ. Enfin il regarde le mariage comme un joug accablant et une véritable servitude. Il s'étend encore fort au long sur cette matière dans les trois livres qu'il a faits des vierges. Tout cela fait voir que je n'ai rien dit de nouveau en parlant des vierges et des personnes engagées dans le mariage , et que je n'ai fait que suivre ceux qui ont écrit avant moi , c'est-à-dire saint Ambroise , dont je viens de parler, et les autres écrivains ecclésiastiques, dont j'aime beaucoup mieux imiter l'heureuse négligence que l'exactitude obscure et embarrassée des autres.

Que les hommes mariés se déchaînent tant qu'ils voudront contre moi parce que j'ai dit : « Comment , je vous prie, peut-on appeler un bien ce qui nous empêche de prier et de

recevoir le corps de Jésus-Christ? Je ne puis tout à la fois user du mariage et remplir les devoirs d'un homme qui vit dans la continence. Le même apôtre nous ordonne dans un autre endroit de prier sans cesse : or, si l'on est obligé de vaquer sans cesse à la prière, il ne faut donc jamais user du mariage , car il est impossible qu'un homme puisse prier et rendre en même temps tous les devoirs à sa femme.» Il est aisé de voir que je n'ai dit cela que pour expliquer ce passage de l'Apôtre : « Ne vous refusez point l'un à l'autre le devoir, si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre, pour un temps, afin de vous appliquer à l'oraison.» Saint Paul dit qu'on ne peut pas allier la prière avec les devoirs du mariage: si donc l'usage du mariage nous empêche de prier, à combien plus forte raison doit-il nous empêcher de recevoir le corps de Jésus-Christ , puisque la communion est quelque chose de plus saint et de plus excellent que la prière? L'apôtre saint Pierre nous exhorte aussi à la continence,« afin que nos prières ne soient point interrompues. » En quoi, je vous prie, ai-je manqué ici? de quoi peut-on m'accuser?quelle faute ai-je commise? Si les eaux d'un ruisseau sont troubles et bourbeuses, ce n'est pas au ruisseau, c'est à la source qu'on s'en doit prendre. Mon crime est-il d'avoir osé ajouter de moi-même: « Comment peut-on appeler un bien ce qui nous empêche de recevoir le corps de Jésus-Christ? » A cela je réponds en deux mots: « Qu'est-ce qui est plus important de la prière ou de la participation au corps de Jésus-Christ? » Il est certain que c'est la participation au corps de Jésus-Christ : si donc l'usage du mariage nous empêche de prier, à plus forte raison doit-il nous empêcher de communier.

15.

J'ai dit dans le même livre que David et ses soldats n'auraient pu, selon la loi , manger les pains de proposition, s'ils n'avaient déclaré au grand prière qu'il y avait déjà trois jours qu'ils n'avaient vu aucune femme, je ne dis pas des femmes de mauvaise vie , ce qui était absolument défendu par la loi , mais leurs propres épouses, desquelles il leur était permis d'approcher. J'ai ajouté que Moïse, étant sur le point de donner la loi de Dieu au peuple d'Israël sur le mont Sinaï , leur défendit d'approcher de leurs femmes durant trois jours. Je sais bien que dans l'Eglise de home on a coutume de communier tous les jours; je ne veux ni condamner ni approuver cette pratique chacun peut suivre en cela ses lumières particulières; mais je demande à ceux qui communient le même jour qu'ils se sont approchés de leurs femmes et qui , comme dit Perse , « vont laver le matin les taches de la nuit, » je leur demande pourquoi ils n'osent approcher des tombeaux des martyrs ni entrer dans les églises? Adore-t-on chez soi un autre Jésus-Christ que celui qu'on adore en public? Ce qu'il est défendu de faire dans l'église, il n'est pas permis de le faire dans une maison particulière. On ne saurait rien cacher à Dieu; les ténèbres même sont lumière pour lui. Que chacun donc s'éprouve et s'examine avant d'approcher du corps de Jésus-Christ. Ce n'est pas qu'en différant d'un jour ou deux d'approcher des autels on en devienne plus saint et meilleur chrétien , et qu'on soit plus digne de communier aujourd'hui qu'hier ou avant-hier; mais

c'est que la douleur qu'on a de n'avoir pu participer au corps du Seigneur oblige à se priver pour un temps de l'usage du mariage , et à préférer l'amour de Jésus-Christ à celui d'une femme. « C'est là,» nie direz-vous, « nous imposer un joug dur et insupportable. Où trouver dans le siècle un homme qui pût supporter un si pesant fardeau? » Que celui qui peut le supporter le supporte , et que celui qui ne le peut pas prenne le parti qu'il lui plaira. Je parle selon les règles et les maximes que l'Ecriture sainte nous prescrit , sans m'embarrasser de ce que chacun peut ou veut faire.

On m'intente encore un procès, parce qu'en expliquant un passage de l'Apôtre j'ai dit - lais, de peur qu'on ne s'imagine que saint Paul, en disant: «...afin que vous puissiez vaquer à l'oraison, et ensuite vivez ensemble comme auparavant , » veut absolument qu'on use du mariage, au lieu qu'il n'en permet l'usage qu'afin de prévenir de plus grands désordres , cet apôtre ajoute aussitôt : « de peur que votre incontinence ne fournisse au démon quelque occasion de vous tenter. Ensuite, vivez ensemble comme auparavant. » Quelle indulgence de permettre ce qu'on a honte même de nommer, et ce qu'on n'accorde que pour prévenir les tentations du démon et les dangers où l'incontinence pourrait nous exposer ! Mais pourquoi donner la torture à notre esprit pour expliquer ce passage comme s'il était fort difficile, puisque saint Paul, qui en est l'auteur, l'explique lui-même en disant: « Quand je vous parle de la sorte ce n'est pas un commandement que je vous fais , c'est une condescendance que j'ai pour vous. » Après cela pouvons-nous balancer un moment à dire que le mariage est une indulgence et non pas un commandement, puisqu'on permet lie même et les secondes et les troisièmes noces, etc? »

16.

En quoi peut-on m'accuser de m'être écarté ici des paroles de l'Apôtre? Est-ce en disant qu'il a honte de nommer ce qu'il permet? mais quand il dit : « Vivez ensemble comme auparavant , » sans s'expliquer davantage , il donne assez à entendre qu'il veut parler des devoirs mutuels qu'on se rend dans le mariage , quoiqu'il ne dise pas la chose clairement et qu'il prenne soin de l'envelopper. Est-ce en ce que j'ai ajouté que « il n'accorde cela que pour prévenir les tentations du démon et les dangers où l'incontinence pourrait nous exposer? » mais l'Apôtre ne dit-il pas la même chose en d'autres termes : « De peur que votre incontinence ne fournisse au démon quelque occasion de vous tenter? » Est-ce enfin en ce que j'ai dit : « Après cela pouvons-nous balancer un moment à dire que le mariage est une indulgence et non pas un commandement? » Si cela paraît trop dur on doit s'en prendre à l'Apôtre, qui a dit : « Quand je vous parle de la sorte ce n'est pas un commandement que je vous fais, c'est une condescendance que j'ai pour vous, » et non pas à moi qui, excepté l'ordre des choses, que je n'ai pas suivi exactement, n'ai rien ajouté ni au sens ni aux paroles de l'Apôtre.

Poursuivons, car je ne puis pas m'étendre beaucoup dans une simple lettre. « Quant aux

veuves, » dit l'Apôtre, « et à ceux qui ne sont point mariés, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer dans cet état , comme j'y demeure moi-même. Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient, attendu qu'il vaut mieux se marier que brûler. » Voici comment j'ai expliqué ce passage : «Après avoir accordé aux personnes mariées l'usage du mariage, et leur avoir fait voir ce qu'il voulait par inclination et ce qu'il permettait par condescendance, l'Apôtre vient ensuite à parler des veuves et des personnes qui vivent dans le célibat, et, se proposant lui-même pour exemple, il dit que c'est un bonheur pour elles de demeurer dans cet état. Que si elles sont trop faibles pour garder la continence , il leur ordonne de se marier, conformément à ce qu'il avait dit auparavant : « Pour éviter la fornication , que chaque homme vive avec sa femme, etc.; » et plus bas : « De peur que votre incontinence ne fournisse au démon quelque occasion de vous tenter. » Il ajoute la raison pourquoi il a dit : « Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient:,, «parce que,» dit-il, « il vaut mieux se marier que brûler. » Pourquoi vaut- il mieux se marier? Parce que c'est quelque chose de moins mauvais que de brûler. Eteignez les feux de la concupiscence, et l'Apôtre ne dira pas : «Il vaut mieux se marier. » Quand on dit qu'une chose est meilleure c'est toujours par rapport à quelque autre chose qui est pire , et non pas par rapport à ce qui est absolument bon de soi-même. C'est comme si l'Apôtre disait: «Il vaut mieux n'avoir qu'un œil que de n'en avoir point du tout. » Ensuite, après avoir adressé la parole à saint Paul, voici ce que j'ai ajouté : « Si le mariage est bon de lui-même , pourquoi le comparez-vous à un embrasement? Que ne dites-vous simplement : « Il est bon de se marier. » Je ne saurais goûter cette espèce de bien qui n'est un moindre mal que par rapport à un plus grand; je veux, non pas ce qui est moins mauvais, mais ce qui est absolument bon. »

17.

L'apôtre saint Paul ne veut point que les veuves ni ceux qui vivent dans le célibat usent du mariage; il les exhorte par son exemple à prendre ce parti; il dit qu'il leur est avantageux de demeurer dans cet état, mais que, s'ils ne peuvent pas se contenir et qu'ils aiment mieux assouvir leur passion dans la débauche que de la réprimer par la continence, alors « il vaut mieux se marier que brûler. » C'est ce qui m'a fait dire : « Pourquoi vaut-il mieux se marier? parce que c'est quelque chose de moins mauvais que de brûler ;» expliquant ainsi, non pas mon propre sentiment, mais ce passage de l'Apôtre : « II vaut mieux se marier que brûler, » c'est-à-dire : il vaut mieux prendre un mari que de goûter des plaisirs criminels. Si vous pouvez me faire voir que c'est un bien de brûler et de s'abandonner à l'impureté, alors ce qu'on préférera à ce bien prétendu sera quelque chose de meilleur ; mais si le mariage ne peut passer pour quelque chose de meilleur que par rapport à ce qui est mauvais , il ne saurait jamais égaler cette pureté inviolable et cette heureuse chasteté qui nous rend semblables aux anges. Lorsque je dis : « La virginité est préférable au mariage, » je préfère ce

qui est meilleur à ce qui est bon ; mais si j'ajoute : « Le mariage est préférable à l'impureté , » alors je ne préfère pas ce qui est meilleur à ce qui est bon , mais ce qui est bon à ce qui est mauvais. Il y a une grande différence entre ce qui est meilleur par rapport au mariage, et ce qui est meilleur par rapport à l'impureté.

Or , je vous prie , que peut-on trouver à redire à cette explication due j'ai donnée au passage de l'apôtre saint Paul? Mon dessein était d'en développer le véritable sens , et non pas de l'interpréter à ma fantaisie. Le devoir d'un interprète est d'expliquer, non pas son propre sentiment, mais la pensée et le sens de son auteur ; le faire parler autrement qu'il n'a pensé, c'est être son adversaire et non pas son interprète. Lorsque je n'ai point été obligé d'expliquer quelque passage de l'Ecriture et que j'ai parlé selon mes propres sentiments, qu'on me fasse voir si j'ai dit quelque chose de contraire au mariage; mais si on ne, peut le prouver., qu'on attribue donc à l'écrivain sacré, et non pas à son interprète , ce qu'on trouve de trop dur et de trop austère dans mes écrits.

Mais qui pourrait souffrir qu'on trouve mauvais qu'en expliquant ce que dit l'Apôtre des gens mariés : « Ces personnes sentiront dans la chair des afflictions et des maux, » j'aye dit : « Ignorants que nous sommes , nous nous imaginons que dans le mariage on goûtait du moins tous les plaisirs qui peuvent flatter la chair et contenter les sens; mais si les gens mariés ont à souffrir dans les plaisirs même qui semblent faire tout le bonheur de leur état , quel autre attrait le mariage peut-il avoir pour eux puisque l'esprit , le coeur et la chair trouvent leur supplice? » Est-ce condamner les noces de dire que les cris et la mort des enfants, les divorces, les disgrâces et autres semblables misères sont des peines inséparables du mariage?

18.

Du vivant du pape Damase de sainte mémoire, j'écrivis contre Helvidius un traité de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, dans lequel je fus obligé, pour relever le bonheur des vierges , de m'étendre fort au long sur les maux et les chagrins que le mariage traîne après soi. Ce grand homme , qui savait à fond les saintes Ecritures , et qui était vierge et docteur de l'Eglise, qui est vierge, trouva-t-il dans mon ouvrage quelque chose digne de censure? J'ai parlé du mariage. d'une manière encore plus forte clans un livre que j'ai dédié à Eustochia cependant personne ne m'a fait de procès sur cela. Ce saint pape , qui aimait la chasteté , en écoutait l'éloge avec plaisir. Lisez Tertullien , saint Cyprien , saint Ambroise , et condamnez ou justifiez-moi avec eux. Il s'est trouvé des gens du caractère de ceux due Plaute fait paraître sur la scène, qui ne sont habiles qu'à médire des autres, qui font consister tout leur art et toute leur science à décrier les ouvrages de tout le monde et qui, nous enveloppant , mon adversaire et moi, dans une même condamnation, prétendent que nous avons tort l'un et l'autre , quoiqu'il soit impossible que l'un des deux n'ait raison.

Lorsqu'en parlant de ceux qui se marient en secondes et troisièmes noces j'ai dit que : « Il vaut mieux n'avoir qu'un seul homme , même en secondes et en troisièmes noces , que d'entretenir commerce avec, plusieurs, » c'est-à-dire qu'il est plus pardonnable de s'abandonner à un seul homme que de se prostituer à plusieurs , ne me suis-je pas expliqué aussitôt en ajoutant : « En effet nous lions dans l'Évangile que, la Samaritaine ayant dit à Jésus-Christ qu'elle en était à son sixième mari, ce divin Sauveur lui répondit que l'homme avec lequel elle habitait n'était point véritablement son mari? » Je déclare donc encore hautement que l'Eglise ne condamne point les secondes noces, ni même les troisièmes, et qu'elle, permet d'épouser un cinquième et un sixième mari, et plus encore si l'on veut, de même qu'elle permet d'en épouser un second ; mais, comme on ne prétend pas condamner ces sortes de mariages, aussi ne veut-on pas les approuver. Ils sont une ressource à nos misères et à nos faiblesses, mais ils ne font point honneur à la chasteté. C'est pourquoi j'ai dit dans un autre endroit : « Lorsqu'on se marie plus d'une fois, il n'importe qu'on aille jusqu'aux secondes et aux troisièmes noces puisqu'on ne se borne pas aux premières. Tout est permis et tout n'est pas avantageux. Je ne condamne ni les secondes, ni les troisièmes , ni même, si cela se peut dire , les huitièmes noces. Qu'une femme donc épouse, si elle veut , un huitième mari plutôt. que de vivre dans le libertinage. »

Venons au reproche qu'on me fait d'avoir dit que, « selon le texte hébreu, l'Écriture sainte; parlant du second jour de la création, ne dit point comme au premier, au troisième et aux autres jours suivants : « Dieu vit que cela était bon ; » et que « par là elle veut nous donner à entendre que le nombre deux n'est pas bon , parce qu'il détruit l'unité et qu'il est la figure du mariage; » que « c'est pour cela que les animaux impurs entrèrent par couples dans l'arche de Noé, les animaux purs étant en nombre impair.

19.

Je ne vois pas ce qu'on peut trouver à redire à ce que j'ai dit du second jour de la création. Me blâme-t-on de n'avoir pas dit que les paroles que j'ai citées se trouvent dans l'Écriture , ou de les avoir mal entendues et de leur avoir donné une explication violenté et peu naturelle ? Qu'ils s'en rapportent sur cela, non pas à moi , mais à tous les Hébreux et aux autres interprètes; je veux dire à Aquila, à Symmaque et à Théodotien , et ils seront convaincus que l'Écriture sainte, parlant du second jour de la création , ne dit point : « Dieu vit que cela était bon. » Puis donc que l'Écriture n'en dit rien au second jour et qu'elle l'a néanmoins remarqué aux autres jours, il faut nécessairement que mes censeurs ou m'apportent une meilleure raison de ce silence , ou se rendent malgré eux à celle que j'en ai donnée.

J'ai dit que les animaux qui entrèrent par couples dans l'arche de Noé étaient impurs, et que ceux qui étaient en nombre impair étaient des animaux purs : puisque tout le monde convient que cela est dans l'Écriture sainte, il faut ou qu'on nous donne la raison de cet-

te différence, ou qu'on reçoive, bien qu'on en ait, celle que j'ai apportée. Est-il nécessaire que je fasse ici un détail de tous les écrivains ecclésiastiques qui ont fait des traités sur le nombre impair, tels que Clément, Hypolle, Origène, Denis, Eusèbe, Didymus; et, parmi nos Latins, Tertullien, saint Cyprien, Victorin , Lactance, saint Hilaire? Le traité que celui-ci a adressé à Fortunat fait assez voir combien il s'est étendu sur le nombre sept, c'est-à-dire sur le nombre impair. Faut-il que je cite ici tout ce que Pythagore, Architas de Tarente, et Scipion dans le sixième livre de la République ont dit du nombre impair? Si mes censeurs refusent de se rendre à l'autorité de ces grands hommes, toute l'école des grammairiens leur dira en parlant du nombre impair : « Ce nombre plaît aux Dieux. » Dire que l'état de la virginité est plus pur que celui du mariage, préférer le nombre impair au nombre pair, établir les vérités évangéliques sur les figures de l'Ancien Testament, c'est un crime qui n'est pas pardonnables, c'est renverser toutes les Eglises , c'est révolter tout le genre humain.

Toutes les autres choses qu'on trouve dignes de censure dans mon livre ne sont que des minuties, ou reviennent aux explications que j'ai déjà données. C'est pourquoi je n'ai pas jugé à propos d'y répondre, de peur de dépasser les bornes d'une lettre, et de crainte aussi qu'on ne s'imagine que je ne vous crois pas capable de suppléer au reste, vous, mon cher Pammaque , qui avez pris mon parti avant même que je vous en aie prié. Je finis donc en déclarant que je n'ai jamais condamné et que je ne condamne point encore le mariage. Je n'ai pensé qu'à répondre à mon adversaire, sans appréhender les pièges que les catholiques pourraient me tendre. Si j'élève jusqu'au ciel le mérite et la gloire de la virginité, ce n'est pas que je me flatte de l'avoir conservée; c'est que je suis charmé de cette vertu, quoique je ne la possède pas. Il faut être bien sincère et bien ingénue pour louer dans les antres ce qu'on n'a pas. Attaché à la terre par le poids d'un corps mortel , le ni, laisse pas pour cela d'admirer le vol des oiseaux ci la rapidité avec laquelle la colombe fend les airs sans presque remuer les ailes. Ne nous flattions point nous-mêmes, et ne nous laissons point empoisonner par les louanges des flatteurs. Il y a deux sortes de virginité : la première est celle qu'on garde depuis sa naissance ; la seconde est celle que l'on conserve depuis le baptême. Il y a longtemps qu'on a dit , et cette maxime ne vient pas de moi : « Personne ne peut. servir ceux maîtres tout à la fois , c'est-à-dire la chair et l'esprit ; car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit , et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; ils sont opposés l'un à l'autre , de manière que nous ne faisons pas ce que nous voudrions faire. »

20.

Lorsque vous trouverez quelque chose de trop fort dans mon ouvrage, ne vous arrêtez point à mes paroles , mais à l' Ecriture sainte, d'où je les ai tirées. Jésus-Christ est vierge, et celle qui l'a mis au monde, ayant toujours conservé sa virginité , est mère et vierge tout ensemble. Ce divin Sauveur est sorti de son sein de même qu'il entra dans le lieu où étaient les disciples, les portes étant fermées. Ce sein virginal est ce sépulcre tout neuf et taillé dans un roc

où personne n'a été mis ni avant ni après Jésus-Christ; c'est ce « jardin fermé » et cette « fontaine scellée » dont parle l'Ecriture , et d'où tire sa source ce fleuve qui, selon le prophète Joël, « arrose le torrent ou des liens ou des épines, » des liens des péchés dans lesquels nous étions autrefois engagés , et des épines qui étouffent la semence du père de famille; c'est cette porte orientale dont parle le prophète Ezéchiel, qui est toujours fermée et toute brillante de lumière, qui cache ou qui découvre le Saint des saints, et par laquelle doit entrer et sortir le soleil de justice et notre pontife , selon l'ordre de Melchisédech. Que mes censeurs me disent comment Jésus-Christ entra dans le cénacle, les portes étant fermées, lorsqu'il fit toucher à ses disciples ses mains , son côté , ses os et sa chair pour les convaincre qu'il n'était pas un fantôme et. qu'il avait un véritable corps, et moi je leur dirai comment Marie est mère et vierge tout à la fois , vierge après ses couches et mère avant son mariage.

Jésus-Christ et Marie, ayant donc toujours été vierges, ont consacré la virginité dans l'un et clans l'autre sexe. Les apôtres étaient vierges , ou du moins gardèrent la continence après leur mariage ; les évêques , les prêtres et les diacres doivent être ou vierges ou veufs avant d'être ordonnés, ou du moins vivre toujours en continence après leur ordination. Pourquoi nous faisons-nous illusion à nous-mêmes? plongés que nous sommes dans d'infâmes plaisirs , pourquoi trouvons-nous mauvais qu'on nous refuse la récompense qui n'est due qu'à la chasteté? Prétendons-nous régner avec Jésus-Christ , en la compagnie des vierges et des veuves , tandis que nous entretenons une table délicate et que nous goûtons tous les plaisirs du mariage? La faim et la bonne chère, la misère et la propreté , le sac et la soie auront-ils donc une même récompense? Lazare a passé ses jours dans la misère , et ce riche qui était vêtu de pourpre, toujours propre, toujours dans le repos, a goûté durant sa vie tout ce qui peut flatter la délicatesse de la nature; mais après leur mort ils se trouvent l'un et l'autre dans une situation bien différente : la misère a succédé aux plaisirs, et les plaisirs ont succédé à la misère. Il ne tient qu'à nous de suivre ou Lazare ou le riche.